

Conditions générales de vente

■ Désignation

L'organisme de formation Hôpital de Beauvais se situe :

Centre Hospitalier Simone Veil, Avenue Léon Blum, B.P. 40319, 60021 BEAUVAIS Cedex

La Formation Professionnelle Continue conçoit, élabore et dispense des formations continues destinées aux professionnels.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la Formation Continue.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation continue.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA/OPCO : les opérateurs de compétences chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'organisme de formation Hôpital de Beauvais pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros (TTC). Le règlement du prix de la formation est à effectuer, en une fois, à réception de l'avis de somme à payer émis par le Centre Hospitalier de Beauvais à l'issue de la formation pour les établissements et à l'entrée de formation pour les inscriptions individuelles.

L'Etablissement d'origine du client reste redevable de la totalité des sommes dues pour le formé (frais pédagogiques), en cas d'absence, d'abandon ou d'exclusion. Les frais de repas, d'hébergement et de déplacement restent à la charge du client.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord ». En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'organisme de formation Hôpital de Beauvais au client. Si l'accord de prise en charge du client ne parvient pas à l'organisme de formation Hôpital de Beauvais au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'organisme de formation Hôpital de Beauvais se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au client.

■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'organisme de formation Hôpital de Beauvais distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Les sommes dues à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO. Ainsi, dans ce cas, le client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'organisme de formation Hôpital de Beauvais.

■ Horaires et accueil

Les lieux et horaires sont indiqués sur la convocation.

■ Personnes en situation de handicap : sous réserves et conditions



La Formation Professionnelle Continue est en capacité de recevoir toute personne en situation de handicap. Il est demandé au stagiaire de le stipuler sur la fiche d'inscription. Une phase d'analyse des besoins sera réalisée pour identifier les conditions de faisabilité de la formation et/ou les aménagements possibles.

Pour les personnes à mobilité réduite, la Formation Professionnelle Continue dispose d'une place de parking, d'une entrée de plain-pied et de salles adaptées.

Référent handicap et Ergonome :

Nicolas Defrance : Psychologue du travail et Ergonome, service de Santé au Travail
Tél. : 03 44 11 28 35 - n.defrance@ch-beauvais.fr

■ Effectif et ajournement

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seules les conventions dûment renseignées, datées, tamponnées, signées et retournées à l'organisme de formation Hôpital de Beauvais ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'organisme de formation Hôpital de Beauvais peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une session, l'organisme de formation Hôpital de Beauvais se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnité.

■ Attestation

Pour chaque action de formation, une convention est adressée par mail par l'organisme de formation Hôpital de Beauvais au client extérieur à l'établissement. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé doit être retourné à l'organisme de formation Hôpital de Beauvais par tout moyen à la convenance du client : courrier postal ou mail.

A la demande du client, un devis peut être établi.

En cas d'inscription à titre individuel, un contrat se substitue à la convention.

Une attestation de présence pour chaque stagiaire doit être fournie au client, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'organisme de formation Hôpital de Beauvais est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires. L'organisme de formation Hôpital de Beauvais ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'organisme de formation Hôpital de Beauvais, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'organisme de formation Hôpital de Beauvais.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

L'organisme de formation Hôpital de Beauvais, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'organisme de formation Hôpital de Beauvais au client. La Formation Professionnelle Continue du Centre Hospitalier de Beauvais s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par l'organisme de formation Hôpital de Beauvais comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise l'organisme de formation Hôpital de Beauvais à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de gestion des sessions de formation et d'amélioration de l'offre de l'organisme de formation Hôpital de Beauvais ;
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant en faisant sa demande par courriel à s.demellier@ch-beauvais.fr.

■ **Droit applicable et juridiction compétente**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'organisme de formation Hôpital de Beauvais à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal Administratif d'Amiens sera seul compétent pour régler le litige.